N° 154 — 24e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Dimanche 2 Juin 1912

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13, près du théâtre de Fontenoy. — (Téléphone 0541)
TOURCOING — 45 bis, Rue de Roubaix.
Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois à deux heures de l'après-midi

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. » —

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille, et à Paris, dans nos bureaux, 10, rue Taitbout

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 001 | A LILLE : N° 97

Lire plus loin :

A propos de l'assassinat d'une cabaretière lilloise.

Les méfaits de la foudre dans la région.

Le voleur de bijoux s'est-il réfugié à Lille?

Pêle-Mêle-Semaine

Que dit on donc qu'on a appelé ça une fête de « l'Harmonie ! » Ça, vous vous en doutez, c'est le concours musical de Paris, qui a soulevé tant de protestations, déchaîné tant de colères. Nous avons bien vu cette fois qu'on n'attend pas toujours vingt-quatre heures avant de maudire ses juges.

L'incident du Cercle Berlioz de Lille et de l'Harmonie de Courrières n'est trop de bruit pour que vous ne soyiez pas au courant de ce qui s'est passé. Vous connaissez les tergiversations d'un jury incomplet, remanié entre deux parties du concours, qui décide d'abord que les deux sociétés se valent puis qui, tout à coup, à l'annonce que le prix disputé ne saurait être partagé, revient sur son appréciation et dit que celle-ci l'emporte sur celle-là. Le Cercle Berlioz a déposé, d'une part, une protestation contre la décision du jury et lancé, d'autre part, un défi à l'Harmonie de Courrières qui n'a pas encore répondu à cet appel du pied.

Autre protestation d'une société du Nord, et non des moindres : le Choral Nadaud, de Roubaix, qui concourait avec les « Institutions Chanteurs de Prague ». Là, le prix de 10.000 francs fut partagé entre les deux sociétés, encore que le jury ait proclamé la supériorité des chanteurs roubaisiens. Mais, nous a appris le président du Choral Nadaud, les jurés tinrent à se montrer galants, très galants envers les chanteurs — peut-être y avait-il, parmi, des chanteuses, — de Prague. Cette fois s'est le Choral Nadaud qui proteste parce que le prix a été partagé, contrairement au règlement. Le sort de cette malheureuse commission parisienne qui doit se dépêtrer au milieu de ce gâchis n'est pas enviable !

***

M. de Chartrial, dont le pseudonyme n'était depuis longtemps percé, nous a édifié sur l'organisation singulière de ce concours :

« Et je parle des épreuves ? dans les salles on laissait à 9 heures du matin jouer ou chanter le morceau imposé, puis on renvoyait les sociétés à 2 heures de l'après-midi pour faire entendre le morceau de choix. Dans d'autres salles on jouait de suite les deux morceaux, mais on entendait quatre sociétés à neuf heures et deux autres à 2 heures. Comment, dans ces conditions, avoir une base exacte d'appréciation ?

« Dans certains groupes, on refusait de désigner un prix ex-æquo sous prétexte que le règlement s'y opposait, dans d'autres, au contraire, on en délivrait, même dans la section des grands prix ».

Ce lut, en résumé, pour une grande épreuve musicale une jolie cacophonie !

M. Sellé, président du « Choral Nadaud », dans le discours qu'il a prononcé à l'Hôtel de Ville de Roubaix au cours de la réception de sa société, a dit, lui aussi, des choses bien curieuses et bien suggestives. Il a donné la note juste — ce qui, pour le président d'un chœral aussi renommé ne saurait nous surprendre — lorsqu'il s'est exprimé ainsi que suit :

« Sans doute, le partage des prix ainsi décidé pour les raisons que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, ne diminue en rien l'importance de la victoire et, encore une fois, qu'on sache bien que nous ne gardons aucune animosité, aucune acrimonie contre les Tchèques qui sont de parfaits galants hommes et qui nous l'ont amplement prouvé. Mais il était tout de même bon qu'on connût les considérations d'ordre privé qui ont inspiré la conduite du jury. On aurait peut-être applaudi à un tel dévoûdement de tendresse pour un petit peuple ami s'il s'était agi du règlement d'une question diplomatique, on ne peut que le déplorer, du moment où il a servi de base au classement d'un concours artistique.

« Du reste, le dernier mot ne semble pas dit. Une protestation motivée a été adressée par nous au président du comité organisateur, M. Deville, ancien président du Conseil municipal de la ville de Paris et de Roubaix, nous avons confirmé, par pli recommandé, la dite protestation. M. Deville qui avait été appelé à formuler son avis sur l'attribution d'un prix partagé entre les harmonies du concours d'honneur, a catégoriquement déclaré au jury qu'il consultait sur ce point que le prix d'honneur était indivisible, il nous a lui-même confirmé le fait.

« En attendant que le comité se prononce sur la violation du règlement commise à notre détriment, nous avons fait toutes réserves et n'avons pas voulu prendre possession du montant des prix ».

On a vu que le comité de Paris, donnant un commencement de satisfaction à nos sociétés, a décidé d'ajourner la proclamation définitive des prix contestés. Mais on se demande sérieusement il va se tirer d'affaire en présence des réclamations contradictoires formulées par les protestataires. Tergiverser, revenir sur des jugements qu'on croyait définitifs, reprendre des prix qu'on avait accordés, — voilà qui n'est pas fait pour donner une bonne idée des facultés d'organisation du comité de Paris et pour nous rehausser aux yeux des sociétés étrangères.

Ce serait une leçon pour l'avenir si jamais la ville de Paris avait envie de renouveler l'expérience d'hier. Mais sera-t-elle jamais guérie de la folie ?... Il est permis d'en douter !

***

Puisque nous en sommes au chapitre des protestations, ne l'abandonnons pas sans regretter un peu de la vitesse des automobiles.

Nous nous sommes plaint plus d'une fois de la négligence qu'apportent certaines municipalités à faire observer les arrêtés réglementant la circulation des automobiles. Ces municipalités ont le plus souvent fait la sourde oreille. Résultat : un homme a été tué l'autre jour à Lambersart et la responsabilité du conducteur a paru si grevement engagée que la brigade mobile l'a arrêté. On a souvent dit que mieux valait prévenir que punir. Il est bien évident que si les municipalités n'avaient pas hésité les automobilistes à lancer leurs machines comme des bolides à travers les routes et les rues, qui sont tout de même bien un peu aux piétons, et à ne considérer ceux-ci que comme chair à pâté, nous n'aurions probablement ni ce tué, ni ce prisonnier.

Au moins cette affaire-là servira-t-elle de leçon ? Je n'ose guère l'espérer et je redoute de voir longtemps encore à Lille et dans ses banlieue les autos circuler à une vitesse folle.

Les automobilistes ne sont d'ailleurs pas les seuls gêneurs redoutables et dans cette commune de Lambersart, où s'est produit le malheur dont nous venons de parler, nos bons amis les vélocipédards considèrent non seulement le chemin du roy comme à eux exclusivement réservé, mais encore s'emparent des trottoirs — non cyclables — où ils entendent affirmer leur maîtrise.

Que les cyclistes utilisent les trottoirs — autant que la commune l'autorise — là où la route est mal entretenue, mal pavée, soit, mais lorsqu'ainsi qu'à Lambersart la chaussée est macadamisée, on ne voit pas ce qu'ils ont à faire sur les trottoirs. Ils les envahissent cependant, ils entendent que les piétons — hommes, femmes et enfants — se rangent devant leurs bécanes lancées à 15 ou 20 kilomètres à l'heure ; ou besoin ils les bousculent et les injurient pour bien affirmer leur supériorité.

Nous eurons quelque jour prochain un enfant tué sur ces trottoirs, comme nous avons eu l'autre jour un passant écrabouillé à Lambersart.

Prévenez le mal, messieurs les maires ; il sera toujours bien temps de sévir pour une faute irréparable.

Ch. DE LA RUE.

Mouvement diplomatique

M. Robert-Alexandre Conty, sous-directeur d'Europe au ministère des affaires étrangères, ministre plénipotentiaire, est nommé ministre de France à Pékin. Il ne remplace son poste qu'à l'issue de la conférence de Berne, où il présidera, comme l'on sait, la délégation française chargée d'examiner la délimitation de la nouvelle frontière Congo-Cameroun.

M. de Margerie, actuellement ministre de France à Pékin, remplacera M. Conty à la sous-direction d'Europe.

M. William Martin, le très distingué chef-adjoint du cabinet du ministre des affaires étrangères, est promu ministre plénipotentiaire.

M. Doulcet, premier secrétaire d'ambassade, est également promu ministre plénipotentiaire.

Les communications téléphoniques
LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

On sait que dans un grand nombre de localités les cabines téléphoniques publiques sont fermées les dimanches et jours fériés à partir de dix heures ou onze heures du matin, suivant les saisons. M. Charles Chaumet vient de donner à l'administration des postes des instructions en vue de remédier aux inconvénients résultant de cette interruption des communications téléphoniques, tant pour les habitants de ces localités que pour les automobilistes et les touristes qui s'y trouvent de passage.

Des mesures seront prises, après entente avec les intéressés, pour que le public puisse téléphoner, soit de la mairie, soit du poste d'un abonné relié au réseau. Une taxe de 0 fr. 15 sera perçue par conversation, au profit du titulaire du poste.

Dans les communes où cette organisation ne pourra être effectuée, un écriteau mentionnera la localité la plus proche d'où il sera possible de téléphoner.

ECHOS

Le Chant des Gueux.

La gracieuse reine Wilhelmine de Hollande, dernier rameau de nos princes d'Orange, est actuellement chez nous. On l'a accueillie avec joie, aux accents de l'Hymne national néerlandais. Il est un autre chant patriotique moins connu, chez nous, qu'elle aurait sans doute plaisir à entendre. C'est le « Chant des Gueux » (« Geuzenlied »), chant populaire flamand, restitué par Gevaert, traduit en français par Victor Wilder, et harmonisé par M. Auguste Chapuis, l'éminent compositeur d' « Enguerrande ». C'est un souvenir superbe de la Guerre de l'Indépendance, où s'illustra le Taciturne, aïeul de Wilhelmine : « Flandre, aide-toi, Dieu t'aidera ! » dit la première strophe. Et voici textuellement la seconde :

L'heure a sonné, le doit choisir
Si tu veux vivre ou veux mourir,
Veux-tu que l'on te venge ?
Qu'attends-la donc pour accourir
Sous les drapeaux d'Orange ?

Le flamand est peut-être plus énergique encore. Mais n'est-il pas vrai que ce serait une agréable surprise pour le jeune souveraine d'entendre chanter à Paris, ce « Chant des Gueux », et plein foi si d'espérance en son grand ancêtre, qui, en effet, libéra son pays du joug de la servitude.

Les Affaires du Maroc

Dans les derniers télégrammes du général Lyautey, celui-ci s'étend principalement sur les questions d'ordre administratif.

Il signale cependant que la harka qui a été formée au nord-est de Fez paraît grossir et semble vouloir menacer la ligne d'étapes de Fez.

Les communications télégraphiques sont alternativement coupées et rétablies avec Méquinez.

Un télégramme du général Lyautey

Le général Lyautey a envoyé au président du conseil le télégramme suivant :

« Fez, 31 mai. — Résident général au président du conseil :

« Je suis bien heureux de communiquer à mes officiers et à nos troupes les témoignages de satisfaction du gouvernement, qui sont pour tous, un précieux stimulant, avec toute ma gratitude personnelle pour la confiance que vous me témoignez, et dont je sens tout le prix.

« LYAUTEY. »

Un camp attaqué

Tanger, 1er juin (Masagan, 31 mai).

Au cours de la journée d'hier, le camp de la mission sanitaire a été attaqué par les Oulad-Ziad. Quatre goumiers ont été blessés.

Une compagnie de tirailleurs et des spahis d'Azemmour sont partis pour le camp.

LES RENFORTS

Le premier détachement des renforts de troupes envoyés au général Lyautey est parti hier à midi, de Marseille, par le paquebot « Chaouia », à destination de Casablanca.

Ce détachement, qui appartient à l'artillerie et l'infanterie coloniales, comprend 300 hommes de troupes et 60 sous-officiers, et est placé sous les ordres du chef de bataillon Fleury et des capitaines Leboulgeois, Dove, Duhamiots, Louis, Sellier, Dupic, Deschamps, Aguilion, et de 13 lieutenants.

A bord de la « Chaouia » n'a pris également passage l'intendant général Arnaud, chargé de l'organisation des services de l'intendance au Maroc.

Le paquebot « Chaouia » a embarqué, en outre, 105 chevaux et mulets, deux batteries d'artillerie et 500 tonnes de provisions, de munitions de guerre et de médicaments destinés au corps d'occupation.

Les Négociations franco-espagnoles

Madrid, 1er juin.

Les ambassadeurs de France et d'Angleterre qui ont assisté hier à la réception diplomatique du vendredi au ministère d'Etat ont quitté le ministère ensemble après avoir conféré avec le ministre d'Etat. Interrogés sur la conversation qu'ils ont eue avec ce dernier, ils ont gardé la plus absolue réserve, se bornant à déclarer qu'il n'y avait rien de nouveau. D'autre part, on apprend que l'ambassadeur d'Angleterre doit partir mardi pour un voyage d'agrément en Andalousie. Son absence durera quelques jours, ce qui semble bien indiquer que la solution, contrairement à ce qu'on affirmait avec insistance ces jours-ci, ne pourra intervenir durant la cours de la semaine prochaine.

Cependant, on croit savoir de très bonne source que les pourparlers relatifs à la vallée de l'Ouergha font de réels progrès et font envisager une entente prochaine.

Madrid, 1er juin.

Les derniers événements de Fez et l'obligation pour la France de prendre d'importantes mesures militaires, en un mot de donner le plus d'air possible au nord de la capitale chérifienne ont produit à Madrid une certaine impression. On paraît se rendre compte aujourd'hui que la France n'a pas élevé ces prétentions sur la vallée de l'Ouergha donc le seul but d'augmenter sa zone d'influence au détriment de la zone espagnole. Cette constatation pourrait avoir pour résultat une solution prochaine du différend jusqu'ici existant.

Les Percepteurs de France

Nous avons rendu compte du Congrès annuel des percepteurs de France, qui s'est tenu à l'hôtel des Sociétés savantes, au cours duquel leurs deux associations, l'Association générale et la Fraternelle, ont fusionné.

Aujourd'hui, le comité de l'association des percepteurs d'Eure-et-Loir donne par une circulaire quelques renseignements sur ce Congrès qui n'étaient pas encore connus. Ces renseignements portent sur un projet de modification du mode d'avancement des percepteurs.

Les décrets, dit la circulaire, paraîtraient vers septembre ou octobre et le nouveau système fonctionnerait en janvier prochain.

Cette année, pas de tableau d'avancement nouveau, on nommera sur le tableau de 1911.

Nous aurons le tableau général avec amélioration d'ancienneté d'un an pour le choix et de 18 mois pour le grand choix.

Les perceptions restent divisées en 5 classes calculées sur le produit net :

4e classe, 2.600 net ; 3e classe, 3.000 à 4.000 net ; 2e classe, 4.000 à 6.500 net ; 1re classe, 6.500 à 9.000 net ; hors classe, 9.000 à 12.000 net ; l'annuaire sera établi en conséquence.

Pour l'avancement ultérieur, toute année d'ancienneté dans la classe donnera une bonification de :

150 francs en 4e classe ; 250 francs en 3e classe ; 300 francs en 2e et 1re classe.

Tous ces chiffres, provenant de renseignements verbaux ne sont peut-être pas absolument exacts ; d'autre part il est possible que le ministre apporte quelques modifications au projet du décret, mais les principes essentiels, qui restent à la base du projet de réorganisation, subsisteront :

1° Tableau général d'avancement.
2° Limitation du choix sans la durée.
3° Bonification pécuniaire par année d'ancienneté dans la classe.
4° Nomination sur le produit net.

LE GROUPE RADICAL et radical-socialiste DE LA CHAMBRE DES DEPUTÉS

Une grande réunion des députés radicaux et radicaux-socialistes, que présidait M. Puech, ancien ministre, a été tenue samedi au Palais-Bourbon.

Plus de cent députés assistaient à cette réunion préparatoire.

La discussion fut longue, animée, et des plus intéressantes.

Plusieurs membres firent notamment observer que la fondation du nouveau groupement pourrait contrarier l'action politique des deux groupes radical et radical-socialiste déjà existants.

Mais M. Charles Dumont, en quelques mots, qui firent grande impression, sur calmer l'inquiétude que venaient de manifester certains députés radicaux.

L'ancien ministre fit remarquer que la création du nouveau groupe n'atténuerait nullement l'action des autres groupes radicaux. Ceux-ci, ajouta-t-il, répondent à une nécessité parlementaire ; le nouveau groupe répondra à une nécessité d'un autre ordre, qui est d'assurer sur la question de principe l'unité des votes des élus du parti radical.

Ces observations ayant dissipé toute équivoque, la réunion décidait, à une majorité considérable, la fondation d'un groupe essentiellement radical et radical-socialiste, et votait l'ordre du jour suivant :

« Sans toucher à l'organisation des groupes, il est formé une union de tous les républicains adhérents au Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, qui que soit le groupe auquel ils appartiennent.

« Un règlement fixera les voies et moyens concernant les séances de l'Union. »

Une Commission d'organisation a été nommée pour élaborer ce règlement. Elle comprend : MM. Massé, Dessoye, Ch. Dumont, Schmidt, Dalimier, Verlot, J.-B. Morin, Molvy et Renard.

Conseil des Ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Le président du conseil a entretenu ses collègues de la situation militaire au Maroc.

Le reste de la séance a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

Les Municipalités de Paris ET L'APPRENTISSAGE

Les municipalités parisiennes commencent à se préoccuper de la question de l'apprentissage. Conformément à l'article 25 de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des femmes et des enfants nombre employés dans les établissements industriels, la mairie du 2e arrondissement vient de prendre l'initiative de constituer un comité de patronage d'apprentis qui a pour objet :

1° De documenter les familles et les enfants sur les professions que ces derniers seraient susceptibles de choisir, de leur faire connaître les lois et les règlements concernant l'apprentissage et d'orienter les enfants vers les métiers pour lesquels ils pourraient avoir le plus d'aptitude ;

2° De centraliser dans leurs circonscriptions les demandes des patrons désirant employer des apprentis de l'un ou l'autre sexe, les demandes des parents désirant placer leurs enfants en apprentissage ;

3° De dresser des listes des professions occupant des apprentis avec les conditions spéciales de leurs contrats d'apprentissage.

Dans sa réunion générale, ce comité a estimé, d'accord avec la Chambre de Commerce de Paris et plusieurs grands syndicats industriels, « que la tâche qui lui est proposée ne pourra être utilement remplie que par un accord constant entre les municipalités et les organisations syndicales ».

Aussi a-t-il envoyé hier un questionnaire aux syndicats ouvriers et patronaux sur :

1° les conditions de travail des ouvriers ; 2° les conditions d'apprentissage (aptitudes physiques ou intellectuelles, degré d'instruction nécessaire pour faire un bon ouvrier, âge de l'apprenti, durée de l'apprentissage, etc.).

Enfin le comité de patronage du 2e arrondissement aurait l'intention de recourir, pour le placement des apprentis, au bureau de placement gratuit du 2e arrondissement. Il adjoindrait à ce bureau un employé chargé « de visiter les écoles, les enfants et les familles ; de fournir les explications nécessaires ; de se rendre compte de la force physique et des aptitudes des enfants ; de dresser, au mois de juin de chaque année, après les examens du certificat d'études, la liste des enfants après à entrer immédiatement en apprentissage, avec indication des professions que ces derniers désireraient embrasser ».

L'art appliqué aux métiers

Un certain nombre d'artistes, d'industriels et d'amateurs d'art viennent de se grouper sous la présidence d'honneur de M. Léon Bourgeois, ministre du Travail, ancien président du Conseil, pour constituer la société de l'art appliqué aux métiers.

Cette société a tenu sa première réunion aujourd'hui au Conservatoire des arts et métiers.

Formée sous l'inspiration de M. Lucien Mayer, elle se propose de faire connaître au grand public l'enseignement donné depuis quelques ans par l'éminent professeur de l'école des arts et métiers. Elle a décidé en effet dans cette première réunion de publier les leçons professées par M. Lucien Mayer et d'organiser en 1914 une exposition d'art français moderne. Le ministre du Commerce et le sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts ont accepté de faire partie de la société comme membres d'honneur ; on remarque dans la liste des membres de la société les noms de MM. L.-O. Merson, Dampt, Bruneau, Bouchard, Hippolyte Lebeurre.

LA REINE DE HOLLANDE EN FRANCE

Le départ de Hollande

La reine Wilhelmine de Hollande et son époux, le prince des Pays-Bas, sont partis, hier matin, à 8 heures, du château de Loo, pour se rendre en France.

En Belgique

La reine de Hollande a traversé le pays de Liége. A son arrivée à Visé, à 9 heures 40, Sa Majesté a été saluée, au nom du roi Albert, par le lieutenant général Helmburger, commandant d'arrondissement, et M. Delvaux, gouverneur de la province.

Après un arrêt de quelques minutes, la reine a quitté la gare de Visé et est arrivée à 10 heures à Liége. Six minutes plus tard le train se mettait en route pour Paris.

L'ARRIVÉE A JEUMONT

La reine de Hollande a fait son entrée, samedi à midi, en terre française.

Pour recevoir la reine, la gare de Jeumont est pavoisée aux couleurs françaises et hollandaises. Sur le quai se tient une compagnie du 145e de ligne, du fort de Bousies, précédée de son drapeau et de la musique, qui rendre les honneurs.

Parmi les personnalités, on remarque : M. Trépont, préfet du Nord ; le général Crémer, commandant la 1er corps d'armée ; le général Grillot, gouverneur de Maubeuge ; M. Altaïa, secrétaire général de la Préfecture ; M. Anjubault, sous-préfet d'Avesnes ; M. Auscressier, chef du cabinet du Préfet ; le commandant Bonnet, commandant la compagnie de gendarmerie du Nord ; M. le chevalier Steers, ministre des Pays-Bas à Paris ; l'amiral Jonquière, attaché à la personne de S. A. R. le prince consort ; le colonel Boulanger, spécialement délégué par M. le Président de la République, pour saluer la reine ; M. de Fouquières, sous-chef du protocole et M. de Mouy ; le Maire et le Conseil municipal de Jeumont ; M. Piéru, ingénieur en chef de la Compagnie du Nord.

A midi 25, le train entre en gare. La Musique du 145e d'infanterie joue l'hymne national hollandais.

Au moment où le train royal, composé de quatre voitures, stoppe, la reine, qui se trouvait dans la deuxième voiture, descend.

La Souveraine, qui sourit gracieusement, porte une robe de satin gris perle, avec chapeau assorti. Elle est coiffée d'un chapeau surmonté d'une plume gris perle.

Son Altesse Royale, le Prince des Pays-Bas, l'accompagne. Tous deux ont la poitrine barrée du grand cordon de la Légion d'honneur.

Le chevalier Steers, ministre des Pays-Bas, présente M. le Préfet du Nord à la Reine, qui lui tend la main. M. Trépont souhaite la bienvenue à la Souveraine et s'entretient quelques instants avec elle, puis salue le Prince consort. Il présente à son tour les divers personnages qui l'accompagnent.

Le cortège se forme ensuite et la Reine passe en revue la compagnie d'honneur, pendant que la Musique joue la « Marseillaise ». En passant devant le drapeau, qui s'incline devant elle, la Reine fait une profonde et gracieuse révérence. Quand la revue est terminée, M. le Préfet présente à la Reine le Maire et le Conseil municipal de Jeumont. Deux fillettes, vêtues de blanc offrent à S. M. Wilhelmine deux superbes bouquets. La Reine se déclare très touchée de cette délicate attention, et remercie avec beaucoup d'effusion. Cette cérémonie dura environ dix minutes.

Au moment où la Reine remonte dans son wagon-salon, les tambours battent aux champs. Un léger retard est apporté à l'horaire prévu, par suite de l'adjonction d'un wagon-salon au train royal. Pendant cette manœuvre, la Reine s'entretient très aimablement avec M. le Préfet du Nord et M. le général Crémer, qu'elle félicite de le bonne tenue de ses troupes, et à qui elle dit tout son plaisir de revoir Paris, qui lui rappelle d'agréables souvenirs d'enfance.

Elle y est venue, en effet, avec sa mère, la reine Elisa, en 1896. Au moment où le train s'ébranle, M. le Préfet souhaite un bon voyage à Sa Majesté et les tambours battent de nouveau « aux champs », tandis que les cris de : « Vive la Reine ! » sont poussés par plusieurs Hollandais massés sur le quai.

Par sa grâce toute française, la reine, qui est en effet une descendante de la Maison d'Orange et parle le français avec une grande pureté, a fait la meilleure impression auprès de toute l'assistance qui l'a vivement acclamée à son départ.

Comme le train quittait la gare, un orage se déchaînait sur Jeumont et une véritable tempête de grêle s'est abattue sur toute la région.

Paris en fête

Pour recevoir la reine et le prince consort, Paris s'est décoré et pavoisé aux couleurs hollandaises et françaises.

L'avenue de l'Opéra, la place de l'Opéra présentent, ainsi que les grands boulevards, un aspect très agréable à l'œil. La Cercle militaire a reçu sa plus belle décoration, avec ses panoplies d'armes et motifs militaires accrochés à toutes les fenêtres, où flottent de très nombreux drapeaux.

A la légation des Pays-Bas, rue Boissière, on termine en toute hâte la décoration des salles, où doivent venir demain la reine et le prince. Dès deux heures, les troupes qui doivent participer aux services d'ordre ou d'honneur, quittent leurs casernes. Toutes sont en grande tenue : l'acier des casques et cuirasses brille gaiement au soleil.

La foule se presse sur le passage des régiments. Les dragons, avec leurs lances ornées de flammes blanches et rouges, excitent vivement la curiosité. Bientôt, les haies militaires sont formées tout le long du parcours que doit suivre le cortège : avenues du Bois et des Champs-Elysées, place de l'Opéra de la Concorde, quai d'Orsay.

Sur les marches du Palais-Bourbon, un public favorisé a déjà pris ses places. On voit, échelonnés sur le parcours, les 6e et 7e divisions d'infanterie, la garde républicaine, les 23e et 27e dragons, les 1er, 11e et 12e cuirassiers, la 5e brigade d'artillerie, le 1er bataillon de chasseurs, plusieurs compagnies du 1er et 5e génie, des sapeurs-pompiers, deux compagnies de sapeurs-pompiers avec colonel et drapeau.

Les troupes sont placées sous le haut commandement du général Maunoury, gouverneur de Paris.

A la gare du Bois-de-Boulogne

La gare du Bois a reçu une brillante décoration. Devant l'entrée, un velum rouge frangé d'or, des plantes vertes à profusion, des tentures et des tapis descendant jusque sur le quai d'arrivée, des trophées d'armes et de drapeaux hollandais, et des drapeaux français, produisent un joyeux effet.

Un salon de réception a été aménagé dans une des salles d'attente. Comme pour l'arrivée du roi des Belges, des batteries d'artillerie ont été placées sur deux ou trois points du parcours, à l'entrée du Bois, au rond-point de l'Etoile et place de le Concorde, et tireront une salve de coups de canon.

A partir de 3 heures 45, arrivent les voitures officielles : MM. Mollard, chef du protocole ; Dubost, président du Sénat ; Deschanel. Voici les ministres, le grand chancelier de la Légion d'honneur, le préfet de la Seine. Enfin, à 3 heures 50, arrivent M. et Mme Fallières, en voiture attelée à la Daumont et précédée du piqueur Tronde. Président et présidente pénètrent dans le salon d'attente. Les salutations s'échangent et tout le monde salt M. Fallières sur le quai couvert d'un tapis rouge où va s'accoster le train royal.

EN DERNIÈRE HEURE
lire l'arrivée de la reine à Paris

Les édiles hollandais à Paris

Le bourgmestre d'Amsterdam, M. A. Roëll, avait été invité, par la municipalité de Paris, à la réception qui sera donnée demain à l'Hôtel de Ville, en l'honneur de la reine des Pays-Bas et du prince Henri.

M. Roëll, qu'accompagnaient l'échevin de la ville, le doyen du conseil municipal, le bourgmestre de la Haye, deux anciens ministres et l'échevin de la Haye, sont arrivés dans la nuit du vendredi à samedi, à Paris où ils sont arrivés à la gare du Nord. M. César Cairo leur a souhaité la bienvenue au nom du conseil municipal.

La guerre italo-turque

Le « Daily-Chronicle » publie une interview importante que son correspondant à Rome a prise à M. Giolitti.

Le ministre a exprimé l'opinion que la guerre ne durerait pas longtemps, et a ajouté que la Turquie ne se soumettra. Bientôt, l'Italie frappera plus fort.

L'action navale italienne

Deux torpilleurs italiens se sont présentés jeudi, devant Scalanuova, dans le golfe de Scamcos. Ils se sont dirigés ensuite sur Plaka et y ont découvert quatre navires marchands contre lesquels ils ont tiré cinquante-cinq coups de canon et qu'ils ont capturés.

L'agitation dans les transports
A PARIS

Le personnel des transports parisiens est actuellement en effervescence. Un commencement de grève a eu lieu, il y a quelques semaines, aux Tramways-Nord, et plus récemment les tramways de l'Ouest-Parisien pendant deux jours, ne sont pas sortis. Le personnel de l'Est-Parisien réclame à son tour et serait sur le point de se mettre en grève, bien qu'une commission mixte ait été nommée pour examiner les revendications du personnel. Enfin les contrôleurs eux-mêmes des Tramways-Nord reprochent à la Compagnie de « se dérober aux engagements pris par elle, violant ainsi les décisions de la commission mixte et l'arbitrage du président de cette commission ». Il est à remarquer également que lors de la grève de 24 heures, qui s'est produite sur l'Ouest-Parisien, les contrôleurs se sont joints à leurs camarades grévistes. On peut donc prévoir, dans le cas où les divers pourparlers qui sont engagés n'aboutiraient pas, un mouvement probablement général des transports parisiens.

L'état d'esprit de la Fédération des transports semble en effet s'être sensiblement modifié depuis deux ans. Les syndicats qui la composent passaient pour les plus modérés, les plus opposés aux mesures extrêmes. Il existait d'ailleurs une mésintelligence profonde entre les diverses catégories du personnel. Mais il s'est fait en ces derniers mois un rapprochement dont on a vu pour la première fois les effets au meeting organisé au manège Saint-Paul par la Fédération des transports en faveur des chauffeurs de taxi-autos. Il est apparu ce jour-là que la modération et la prudence des employés des tramways se modifiaient fâcheusement même. La grève générale de 24 heures qui était projetée n'eut cependant pas lieu, les militants eux-mêmes estimant qu'un mouvement d'ensemble avait peu de chances d'aboutir.

Aujourd'hui il suffirait d'un mouvement partiel pour déterminer immédiatement la grève générale de tous les tramways, et l'on croit ces mêmes militants. Et ce mouvement partiel pourrait, paraît-il, se produire à l'Est-Parisien dont le personnel est particulièrement mécontent.

Dès maintenant, la Fédération des transports a décidé de faire apposer sur les murs de Paris une affiche intitulée : « Les compagnies contre le personnel et le public ».